

# ANNEXE DOSSIER DIAGNOSTICS

Références :  
10152869

SELARL DUBOIS & ASSOCIÉS  
8 rue Saint-Ferdinand 75017 PARIS  
16 rue de Picardie 93290 TREMBLAY EN FRANCE  
23 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 VILLEPINTE  
[www.dubois-cdj.fr](http://www.dubois-cdj.fr) - Tél : 01.49.36.15.54 - [contact@dubois-cdj.fr](mailto:contact@dubois-cdj.fr)





## Certificat de Surface

Ce certificat n'est pas une LOICARREZ, ce document ne peut pas être utilisé comme une LOI CARREZ.

MISSION N° : 950905841

**PROPRIETAIRE**

**AVOVENTES**

**MISSION**

Adresse : 3 CHEMIN DU MARAIS DES CATINS  
Ville : 93330 NEULLY SUR MARNE

**DONNEUR D'ORDRE**

Nom : ETUDE DUBOIS  
Adresse : 23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
Ville : 93420 VILLEPINTE

**MISSION**

Type : <b>Maison</b>	Nbra pièces : <b>8</b>	Lot :
Cadastre : <b>000A10573335</b>	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : <b>12/02/2025</b>	Escalier :
Accompagnateur : <b>ETUDE DUBOIS (MANDATAIRE)</b>	Opérateur : <b>AVOVENTES</b>	Étage :



**CONCLUSIONS**

Surface : **194.45 m<sup>2</sup>**  
Autre surface : **57.32 m<sup>2</sup>**

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
CERTIFICAT DE SURFACE : 1 sur 5



**IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE :**

membre du réseau BC2E  
- JM DIAG / - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON

**DÉTAIL DES SUPERFICIES :**

Étage	Lot	Local	SURFACES en m <sup>2</sup>	
			Surfaces	Autres Surfaces
RDC		Entrée	9.79	0
RDC		Salon / Séjour	33.07	0
RDC		Bureau 1	6.22	0
RDC		Toilettes	3.23	0
RDC		Débarras 1	1.36	0
RDC		Cuisine	23.81	0
01		Palier	6.88	0
01		Débarras 2	3.35	0
01		WC	1.30	0
01		Chambre 1	23.86	0
01		Salle de bain / douche	7.94	0
01		Chambre 2	12.33	0
01		Chambre 3	15.34	0
02		Combles Perdus	0.00	0
SS-SOL		Dégagement	5.42	0
SS-SOL		Salle d'eau / WC	2.84	0
SS-SOL		Chambre parentae	23.08	0
SS-SOL		Bureau 2	14.63	0
SS-SOL		Garage	0.00	33.15
SS-SOL		Buanderie	0.00	24.17
<b>Totaux</b>			<b>194.45 m<sup>2</sup></b>	<b>57.32 m<sup>2</sup></b>

**Particularités liées à ce mesurage :**  
Néant

Etablie le  
12/02/2025  
Cachet:



JM DIAG /  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX  
78360 MONTESSON  
06 62 15 32 85  
Siret : 80816821500024 - ccdle APE : 7120B

Signature :

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

JM DIAG /  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail :  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
CERTIFICAT DE SURFACE : 2 sur  
5



# Annexes Rapport



## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
CERTIFICAT DE SURFACE : 3 sur  
5





**Société**

JM DIAG / [www.jmdiag.com](https://www.jmdiag.com)  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

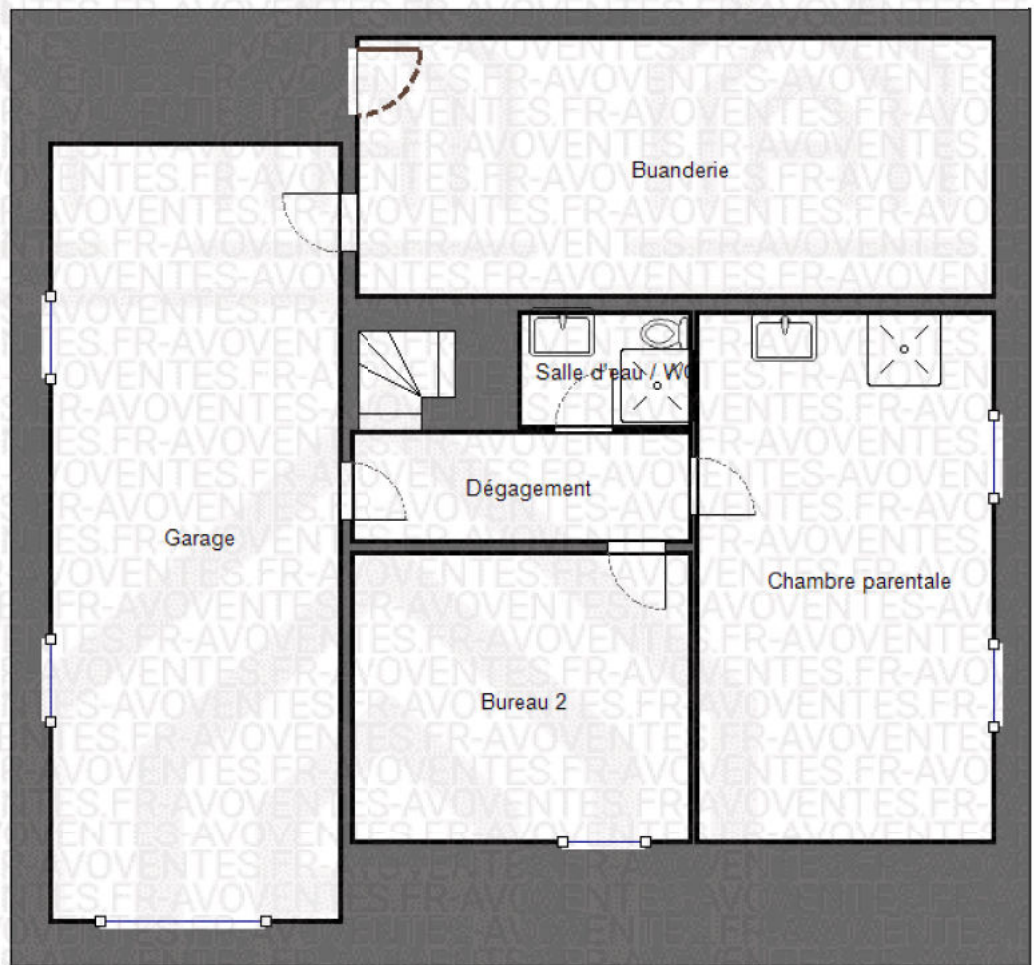
**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 950905841  
 CERTIFICAT DE SURFACE : 4 sur 5





**Société**

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 950905841  
 CERTIFICAT DE SURFACE : 5 sur 5



## Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code de la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, JM DIAG / AVOVENTES SA VOVENTES ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 950905841

### PROPRIETAIRE

AVOVENTES

### MISSION

Adresse : 3 CHEMIN DU MARAIS DES CATINS  
Ville : 93330 NEULLY SUR MARNE





### DONNEUR D'ORDRE

Nom : ETUDE DUBOIS  
Adresse : 23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
Ville : 93420 VILLEPINTE

### MISSION

Type : <b>Maison</b>	Nombre pièces : <b>0</b>	Lot : <b>Lot secondaire :</b>
Cadastre : <b>000A10573335</b>	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Date de visite : <b>12/02/2025</b>	Étage :
Accompagnateur : <b>ETUDE DUBOIS (MANDATAIRE)</b>	Opérateur : <b>AVOVENTES SA VOVENTES</b>	

### DIAGNOSTICS

-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



#### Société

JM DIAG / AVOVENTES SA VOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DDT : 1 sur 52



## Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), **IMMOBILIERS** agissant à la demande de ETUDE DUBOIS, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 12/02/2025

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personne nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 12/02/2025

Cachet:



JM DIAG /  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX  
78360 MONTESSON  
06 62 15 32 85  
Siret : 80816821500024 - code APE : 7120B

Signature :

### Société

JM DIAG /  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [immo@bc2e.com](mailto:immo@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DDT : 2 sur 52



## Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

### **a** Diagnostic amiante

**A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :**  
**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).**

**B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :  
 Aucune obligation réglementaire à signaler.

**Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :**  
 aucune obligation réglementaire à signaler

**C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :**

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

#### LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

#### ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

#### Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



### Diagnostic électrique

#### Diagnostic elec. n°1

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre (certaines anomalies sont compensées, voir chapitre 5 du rapport électrique : CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES)

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



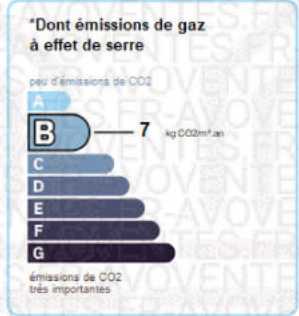
### Diagnostic DPE

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DDT : 3 sur 52



Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DDT : 4 sur 52



# Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7, R. 126-35, R. 126-36, R. 134-49 et R. 134-50 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.  
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017 se limitant aux points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté en vigueur.

MISSION N° : 950905841

## IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

AVOVENTES

## 1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

Adresse : 3 CHEMIN DU MARAIS DES CATINS  
Ville : 93330 NEULLY SUR MARNE

## 2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : ETUDE DUBOIS  
Adresse : 23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
Ville : 93420 VILLEPINTE  
Tel :  
Mail :  
Qualité : HUISSIER DE JUSTICE

## 1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

Type : <b>Maison</b>	Nbrs pièces : <b>8</b>	Lot :
Cadastre : <b>000AI0573335</b>	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : <b>12/02/2025</b>	Escalier :
Accompagnateur : <b>ETUDE DUBOIS (MANDATAIRE)</b>	Opérateur :	Étage :
Référence client :	Bien meublé : <b>OUI</b>	Identifiant Fiscal : Inconnu
Installation électrique alimentée : <b>OUI</b>	Distributeur d'électricité : <b>ENEDIS</b>	Mise hors tension de l'installation possible : <b>OUI</b>
Année de construction : <b>1991</b>		Qualité du donneur d'ordre : <b>Mandataire</b>
		Année de l'installation électrique : <b>Plus de 15 ans</b>

## CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre (certaines anomalies sont compensées, voir chapitre 5 du présent rapport : CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES)
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jm@bc2e.com](mailto:jm@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 7  
DDT : 5 sur 52



### 3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

AVOVENTES membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : AVOVENTES

dont les compétences sont certifiées par **CATED - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 12 AVENUE GAY LUSSAC - 78990 ELANCOURT**,  
numéro de certification **1215** le : 06/11/2024 jusqu'au : 05/11/2031

Nom et raison sociale de l'entreprise : JM DIAG / AVOVENTES

Adresse de l'entreprise : 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON

N°siret : 80816821500024

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2025

### 4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

### 5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
<b>1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :</b>			
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre Localisation : Bureau 2 notamment..	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
<b>3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :</b>			
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieures à 2 ohms). Localisation : Chambre parentale notamment... : PC non reliée à la terre notamment...		
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Localisation : Chambre parentale notamment... : PC non reliée à la terre notamment...		
<b>5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :</b>			

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 7  
DDT : 6 sur 52



B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Buanderie notamment... : Domino notamment...		
<b>6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</b>			
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES			
<b>P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :</b>			
néant	néant	néant	néant
<b>P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :</b>			
néant	néant	néant	néant

(\*) **AVERTISSEMENT :** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

## 6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

### Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou publique et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou publique)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
  - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
  - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
  - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
<b>2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :</b>		
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 7  
DDT : 7 sur 52



B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installateur sera alimenté.

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'était(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne pou(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension prévu qui est exclu de l'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier" ;
- "La nature TBTs de la source n'a pas pu être repérée." ;
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible." ;
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé." ;
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement." ;
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

#### Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégés par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
  - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
  - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 4 sur 7  
DDT : 8 sur 52



**Identification des parties du bier (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**  
Néant

**Observation :**  
Néant

**7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :**

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

**8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :**

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
<b>Appareil général de commande et de protection</b> Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
<b>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</b> Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Pris de terre et installation de mise à la terre</b> Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
<b>Dispositif de protection contre les surintensités</b> Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
<b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b> Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</b> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Matériels électriques présentant des risques contact direct</b> Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage</b> Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</b> Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>Piscine privée ou bassin de fontaine</b> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de choc électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>
<b>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique</b> L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<b>Socles de prises de courant de type à obturateurs</b> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
<b>Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)</b> La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 7  
DDT : 9 sur 52



Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 12/02/2025  
État rédigé à : MONTESSON le : 12/02/2025  
Nom : AVOVENTES

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 6 sur 7  
DDT : 10 sur 52



## Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



**B.7.3 d)** : L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.

### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 950905841  
ÉLECTRICITÉ : 7 sur 7  
DDT : 11 sur 52



## Constat Amiante



RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIEAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI


Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;


articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21.

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

MISSION N° : 950905841

 PROPRIETAIRE	 MISSION
AVOVENTES	
Adresse : 3 CHEMIN DU MARAIS DES CATINS	
Ville : 93330 NEUILLY SUR MARNE	

 DONNEUR D'ORDRE
Nom : ETUDE DUBOIS
Adresse : 23 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
Ville : 93420 VILLEPINTE

 MISSION		
Type : Maison	Nbre pièces : 8	Lot : Lot secondaire :
Cadastre : 000AI0573335	Bâtiment :	Escalier :
Porte :	Étage :	Année de construction : 1991
Date de commande : 13/01/2025	Date de visite : 12/02/2025	Référence client :
Accompagnateur : ETUDE DUBOIS (MANDATAIRE)	Opérateur : AVOVENTES	

### CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

**A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :**  
**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante dans les zones examinées.**  
 Salle d'eau / WC (Conduits) : Conduit PVC

**B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIEAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**  
 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :  
 Aucune obligation réglementaire à signaler.

**Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :**  
 aucune obligation réglementaire à signaler.

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 AMIANTE : 1 sur 12  
 DDT : 12 sur 52

**C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIEAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :**

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES				
Etage	Local		Motif	
Néant	Néant		Néant	

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**Avertissement :** les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

**Observation :**

Néant

**Société**

JM DIAG / AMIANTE  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [contact@bc2e.com](mailto:contact@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 950905841  
 AMIANTE : 2 sur 12  
 DDT : 13 sur 52



## SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (e cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecart /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

### 1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

### 2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

#### 2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie ces vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

#### 2.2. Le cadre de la mission :

##### 2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

##### 2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

##### 2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 3 sur 12  
DDT : 14 sur 52

a

#### 2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ANNEXE 13-9  
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES  
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduite projetée, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 4 sur 12  
DDT : 15 sur 52

a

### 2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

**IMPORTANT** : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

### 2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### - Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1991

#### - Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Entrée	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
RDC	Salon / Séjour	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
RDC	Bureau 1	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
RDC	Toilettes	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur B ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur C ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur D ( Peinture / Carrelage Plâtre )
RDC	Débarras 1	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
RDC	Cuisine	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur C ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
RDC	Escalier vers sous-sol	Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Escalier 1 : limon ( Carrelage ) - Escalier 1 : marche ( Carrelage ) - Escalier 1 : contre-marche ( Carrelage )
RDC	Escalier vers 1er	Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre ) - Escalier 1 : limon ( Carrelage ) - Escalier 1 : marche ( Carrelage ) - Escalier 1 : contre-marche ( Carrelage )
01	Palier	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
01	Débarras 2	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
01	WC	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
01	Chambre 1	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre )
01	Salle de bain / douche	Sol ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Carrelage Plâtre ) - Mur B ( Carrelage Plâtre ) - Mur C ( Carrelage Plâtre ) - Mur D ( Carrelage Plâtre )
01	Chambre 2	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre )
01	Chambre 3	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre )
02	Combles Perdus	
SS-SOL	Dégagement	Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jm.diag@bc2e.com](mailto:jm.diag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 5 sur 12  
DDT : 16 sur 52

a

SS-SOL	Salle d'eau / WC	Sol ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur B ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur C ( Peinture / Carrelage Plâtre ) - Mur D ( Peinture / Carrelage Plâtre )
SS-SOL	Chambre parentale	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Papier peint Plâtre ) - Mur B ( Papier peint Plâtre ) - Mur C ( Papier peint Plâtre ) - Mur D ( Papier peint Plâtre )
SS-SOL	Bureau 2	Sol ( Parquet ) - Plinthe ( Peinture Bois ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
SS-SOL	Garage	Sol ( Béton ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
SS-SOL	Buanderie	Sol ( Carrelage ) - Plinthe ( Carrelage ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )
EXT	Hangar	Sol ( Béton ) - Plafond ( Peinture Plâtre ) - Mur A ( Peinture Plâtre ) - Mur B ( Peinture Plâtre ) - Mur C ( Peinture Plâtre ) - Mur D ( Peinture Plâtre )

**Société**

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 6 sur 12  
DDT : 17 sur 52



### 3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

#### 3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

#### 3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 12/02/2025

#### 3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CATED - ZAC LA CLEF SAINT PIERRE - 12 AVENUE GAY LUSSAC - 78990 ELANCOURT**, numéro de certification : **1215**  
- JM DIAG / **AVOVENTES** - 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
- Assurance ALLIANZ : **62 490 415** - Date de validité : **31/12/2025**

#### 3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

### 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATÉRIELUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

Dans le cadre de l'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites aux annexes A, B et C de la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport.

#### 4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

*Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : score = 1 : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - score = 2 : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - score = 3 : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.*

#### 4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
SS-SOL	Salle d'eau / WC	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

*Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : EP : Évaluation périodique - AC1 : Action corrective de premier niveau - AC2 : Action corrective de second niveau - Aucune : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.*

#### 4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Société

JM DIAG / **AVOVENTES**  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : **avoventes**@bc2e.com  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 7 sur 12  
DDT : 18 sur 52

a

*Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante*

#### 4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

### 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

#### 5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :  
 - des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation  
 - des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation  
 - des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

### 6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 EN VIGUEUR ET APPLICABLE À LA DATE DU RAPPORT :

Néant

### 7. SIGNATURE :

Etabli le  
12/02/2025  
Cachet:



Signature :

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

### 8. REMARQUES DIVERSES :

#### 8.1. Remarques importantes :

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jm.diag@bc2e.com](mailto:jm.diag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 AMIANTE : 8 sur 12  
 DDT : 19 sur 52

a

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier. Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclôisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu. Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

#### **9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 950905841 :**

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

#### **ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

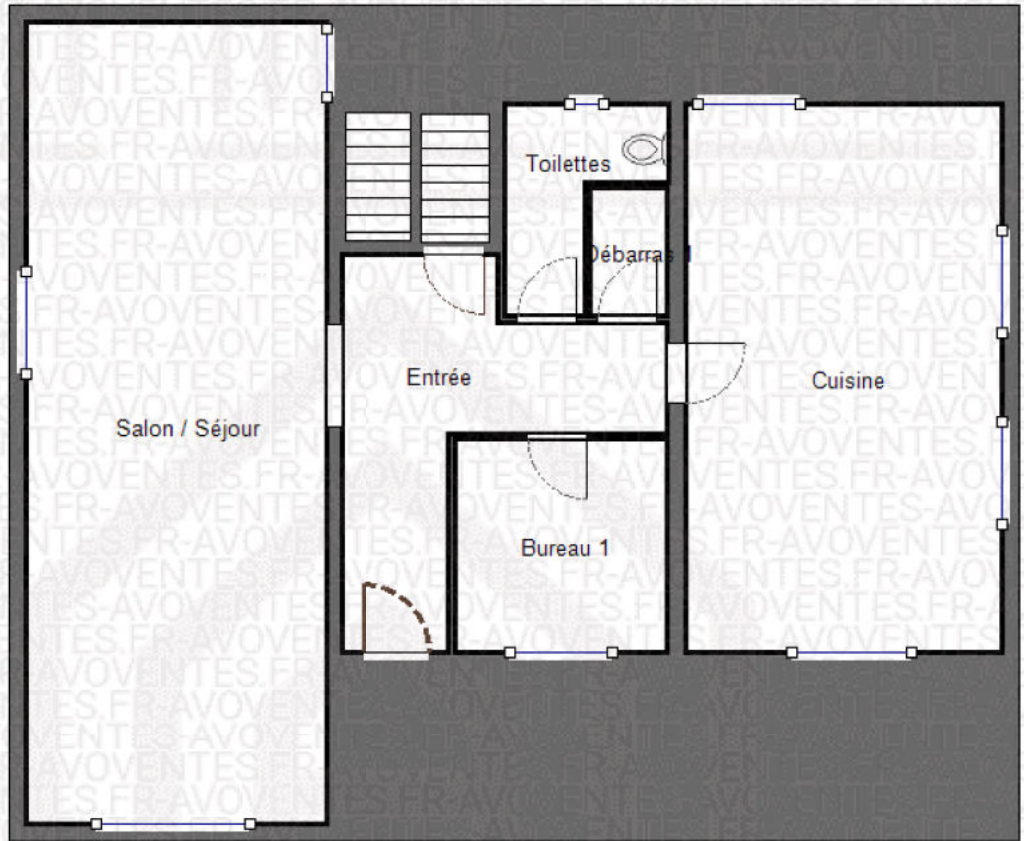
#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 9 sur 12  
DDT : 20 sur 52

# Croquis



## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
AMIANTE : 10 sur 12  
DDT : 21 sur 52



**Société**

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

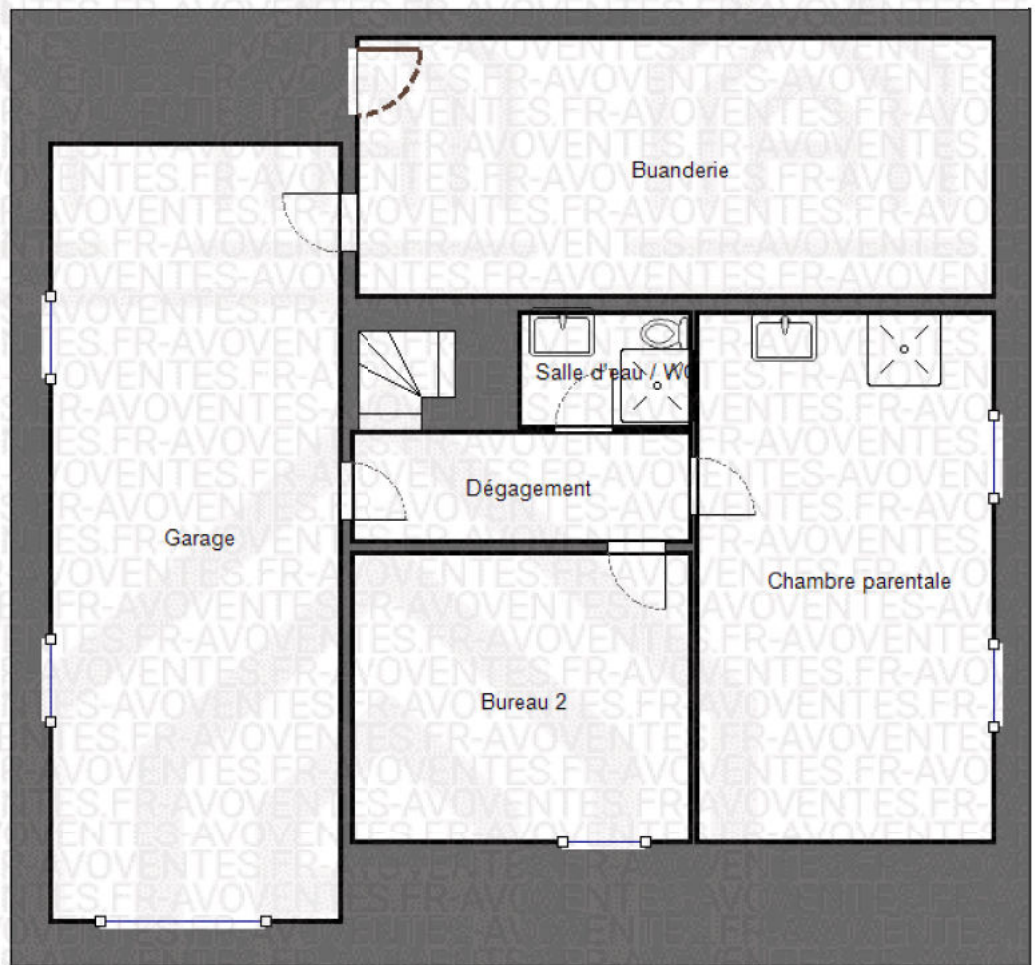
**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 950905841  
 AMIANTE : 11 sur 12  
 DDT : 22 sur 52





**Société**

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

**Scannez et téléchargez votre rapport**



**Rapport**

n° de rapport : 950905841  
 AMIANTE : 12 sur 12  
 DDT : 23 sur 52





# Diagnostic de Performance Énergétique

## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

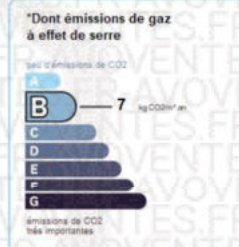
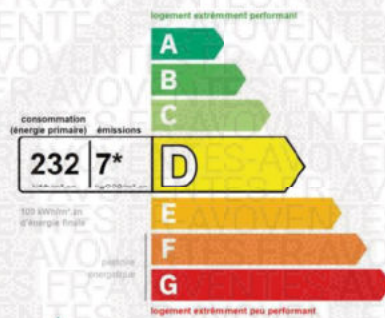
n° : 2593E04886D5G  
 établi le : 12/02/2025  
 valable jusqu'au : 11/02/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

mission : Logement 001  
 adresse : **3 Chemin du Marais des Catins, 93330 Neuilly-sur-Marne**  
 type de bien : Maison individuelle  
 année de construction : 1991  
 surface de référence : **180,00 m²**

**AVOVENTES**

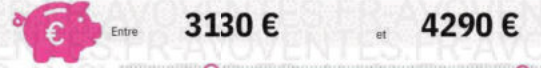
### Performance énergétique



Ce logement émet 1382 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 7161 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fuel, etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements contrats)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.5

Informations diagnostiqueur  
**JM DIAG**  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX  
 78360 MONTESSON



AVOVENTES

date de fin de validité : **06/11/2031 00:00:00**  
 organisme de certification : **GINGER CATED**

A destination des particuliers au titre de leur responsabilité de la réalisation du DPE. Dans le cadre de l'engagement général des certificats de performance énergétique (CPE), l'habitant a la responsabilité de fournir les données nécessaires à la réalisation du DPE. Toute donnée fautive ou incomplète peut entraîner une déqualification du DPE. Le DPE est un document confidentiel et ne doit pas être communiqué à des tiers. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la BC2E est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la BC2E est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la BC2E est formellement interdite.

Société  
 JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

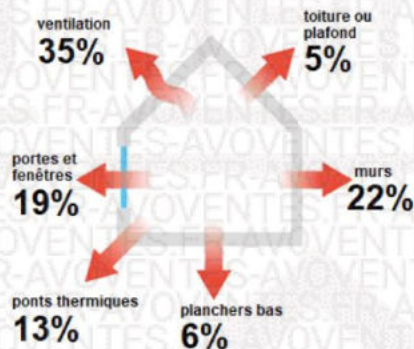
Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport  
 n° de rapport : 950905841  
 DPE : 1 sur 16  
 DDT : 24 sur 52



**Schema des deperditions de chaleur**



**Performance de l'isolation**



**Système de ventilation en place**



**Confort d'été (hors climatisation)\***



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



Pour améliorer le confort d'été :

Équipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil

**Production d'énergies renouvelables**

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- chauffage au bois
- chauffe-eau thermodynamique
- géothermie
- pompe à chaleur
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement la localisation n'est pas prise en compte).

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jm@bc2e.com](mailto:jm@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 2 sur 16  
 DDT : 25 sur 52



## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	⚡ électricité	32821 (14270 é.f.)	entre 2470€ et 3360€	<b>78,5%</b>
eau chaude sanitaire	⚡ électricité	6894 (2998 é.f.)	entre 520€ et 710€	<b>16,5%</b>
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	<b>0%</b>
éclairage	⚡ électricité	782 (340 é.f.)	entre 50€ et 80€	<b>1,9%</b>
auxiliaires	⚡ électricité	1310 (569 é.f.)	entre 90€ et 140€	<b>3,1%</b>
énergie totale pour les usages recensés		41807 kWh (18177 kWh é.f.)	entre 3130€ et 4290€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), e. une consommation d'eau chaude de 144ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°**  
Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -20% sur votre facture **soit -717€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 144ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

59ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -168€ par an**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport







## Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 3 sur 16  
DDT : 26 sur 52








Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur en blocs de béton creux Ep &lt;=20cm Date des travaux d'isolation inconnue (ITI sans retour d'isolant)</li> <li>Mur donnant sur l'extérieur</li> <li>Sud, Sud Est, Sud Ouest : 39,28 m<sup>2</sup></li> <li>Ouest : 46,51 m<sup>2</sup></li> <li>Est : 36,99 m<sup>2</sup></li> <li>Nord, Nord Est, Nord Ouest : 49,38 m<sup>2</sup></li> <li>- Mur en blocs de béton creux Ep &lt;=20cm Date des travaux d'isolation inconnue (ITI sans retour d'isolant)</li> <li>Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé</li> </ul>	<b>moyenne</b>
 plancher bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plancher surterre-plein présence d'isolation inconnue</li> <li>- Type de plancher inconnu présence d'isolation inconnue</li> <li>Plancher donnant sur sous-sol</li> </ul>	<b>bonne</b>
 toiture/plafond	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de plafond inconnu Date des travaux d'isolation inconnue</li> <li>Plafond donnant sur un local non chauffé et non accessible</li> <li>- Combles aménagés sous rampant Date des travaux d'isolation inconnue</li> <li>Plafond donnant sur des combles aménagés</li> <li>- Type de plafond inconnu présence d'isolation inconnue</li> <li>Plafond donnant sur l'extérieur</li> </ul>	<b>moyenne</b>
 portes et fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PF. avec sob. bois double vitrage(VNT) air 8mm Avec ferm.</li> <li>- Fen.bat./oci. bois double vitrage(VNT) air 8mm Avec ferm.</li> <li>- Fen.bat./oci. bois double vitrage(VNT) air 8mm Sans volet</li> <li>- PF. avec sob. PVC double vitrage(VNT) air 14mm Sans volet</li> <li>- PF. avec sob. bois double vitrage(VIR) air 14mm Sans volet</li> <li>- Porte opaque pleine simple en bois</li> </ul>	<b>moyenne</b>

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Radiateur électrique NFC, NF**, NF****
 eau chaude sanitaire	- ECS Electrique, volume du ballon 300 L
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- VMC SF Auto réglable ou VMI de 1982 à 2000
 pilotage	- Equipement par pièce avec minimum de température

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 4 sur 16  
DDT : 27 sur 52



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

#### type d'entretien

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an

Nettoyer es bouches d'extraction -> tous les 2 ans

Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur

#### VMC



#### Chauffe-eau

Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.

Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.



#### Isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel -> tous les 20 ans.



#### Eclairage

Nettoyer es ampoules et les luminaires.

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 5 sur 16  
DDT : 28 sur 52



## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels

montant estimé : à €

lot

description

performance recommandée

2

## Les travaux à envisager

montant estimé : 17800 à 24300€

lot

description

performance recommandée



Menuiseries

Remplacement des fenêtres existantes  
Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.  
Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec  $Uw < 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$  et  $Sw = 0,3$  ou  $Uw < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$  et  $Sw = 0,36$

$Uw < 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$  et  $Sw = 0,3$  ou  $Uw < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$  et  $Sw = 0,36$



Ventilation

Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B)  
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.  
Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.  
Calfeutrer les Jéfauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.



Chauffage

Remplacement des émetteurs par une PAC air/air  
L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.  
Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié.  
Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.



Eau Chaude

Installation d'in chauffe-eau thermodynamique

## Commentaires :

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



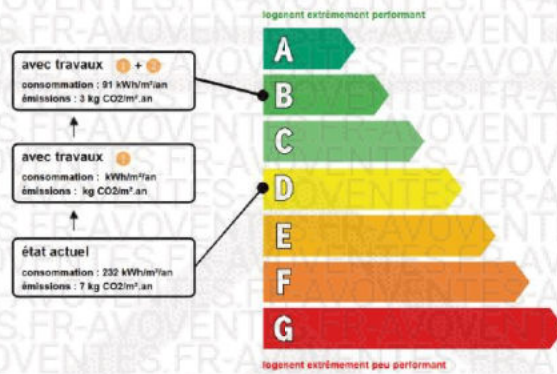
## Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 6 sur 16  
DDT : 29 sur 52



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

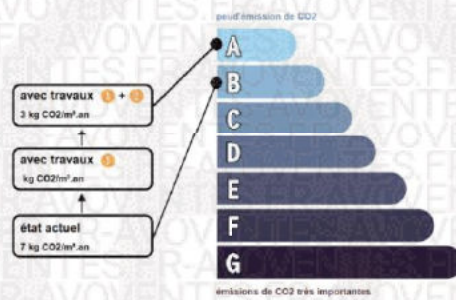
Évolution de la performance après travaux



**Préparez votre projet !**  
 Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :  
[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](http://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
 ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :  
[france-renov.gouv.fr/aides](http://france-renov.gouv.fr/aides)

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 7 sur 16  
 DDT : 30 sur 52



### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par GINGER CATED, ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT**

Référence du logiciel valide : **DPEWIN version V5**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2593E0488605G**

Date de visite du bien : **12/02/2025**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **000A10573335**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL.DPE2021 (Moteur VV2024.6.1.0)**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

**Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.**

Commentaires :

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		93
	Altitude		Donnée en ligne 36 m
	Type de bâtiment		Observé/Mesuré Maison individuelle
	Année de construction		Document fourni 1991
	Surface de référence		Observé/Mesuré 180,00 m²
	Nombre de niveaux		Observé/Mesuré 3,0
	Nombre de logement du bâtiment		Observé/Mesuré 1
	Hauteur moyenne sous plafond		Observé/Mesuré 2,50 m

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES.FR  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 8 sur 16  
DDT : 31 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	MUR EXTERIEUR	surface	ρ Observé/Mesuré 172,15 m²	
		type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Extérieur	
		matériau mur	ρ Observé/Mesuré Murs en blocs de béton creux	
		épaisseur mur	ρ Observé/Mesuré 20 cm	
		état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré isolé	
		type d'isolatin	ρ Observé/Mesuré ITI	
	MUR GARAGE	année isolan.	✗ Valeur par défaut Inconnue	
		surface	ρ Observé/Mesuré 34,64 m²	
		type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Garage	
		état d'isolatin des parois du local non chauffé	ρ Observé/Mesuré Ic non isolé + Inc isolé	
		matériau mur	ρ Observé/Mesuré Murs en blocs de béton creux	
		épaisseur mur	ρ Observé/Mesuré 20 cm	
enveloppe	PLANCHER TERRE-PLEIN	état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré isolé	
		type d'isolatin	ρ Observé/Mesuré ITI	
		année isolan.	✗ Valeur par défaut Inconnue	
		surface	ρ Observé/Mesuré 45,97 m²	
	PLANCHER SOUS-SOL	type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Terre-Plein	
		périmètre deplancher bas	ρ Observé/Mesuré 50 m	
		état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré inconnu	
		surface	ρ Observé/Mesuré 31,51 m²	
	enveloppe	COMBLES PERDUS	type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Sous-sol non chauffé
			Upb0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	✗ Valeur par défaut 0,348
			type de plancher bas	ρ Observé/Mesuré Inconnu
			périmètre deplancher bas	ρ Observé/Mesuré 50 m
RAMPANTS		état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré inconnu	
		surface	ρ Observé/Mesuré 35,00 m²	
		type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Locaux non chauffés non accessible	
		Upb0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	✗ Valeur par défaut 0,250	
TERRASSE	état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré isolé		
	type d'isolatin	ρ Observé/Mesuré ITI		
	année isolan.	✗ Valeur par défaut Inconnue		
	surface	ρ Observé/Mesuré 42,37 m²		
enveloppe	RAMPANTS	type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Extérieur	
		type de plancher haut	ρ Observé/Mesuré Combles aménagés sous rampant	
		état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré isolé	
		type d'isolatin	ρ Observé/Mesuré ITI	
TERRASSE	année isolan.	✗ Valeur par défaut Inconnue		
	surface	ρ Observé/Mesuré 3,50 m²		
	type d'adjacence	ρ Observé/Mesuré Extérieur		
	Upb0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	✗ Valeur par défaut 0,350		
enveloppe	TERRASSE	état d'isolatin	ρ Observé/Mesuré inconnu	
		type d'isolatin	ρ Observé/Mesuré inconnu	

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jm@bc2e.com](mailto:jm@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 9 sur 16  
 DDT : 32 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Porte-Fenêtre	surface	⌘ Observé/Mesuré 9,89 m <sup>2</sup>
	nombre	⌘ Observé/Mesuré 3
	type de vitrage	⌘ Observé/Mesuré Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌘ Observé/Mesuré 8,0 mm
	gaz de remplissage	⌘ Observé/Mesuré air sec
	inclinaison vtrage	⌘ Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌘ Observé/Mesuré Bois ou bois métal
	type ouverture	⌘ Observé/Mesuré PF battante avec sous bassement
	type volets	⌘ Observé/Mesuré Volet battant bois (e>22mm)
	type de pose	⌘ Observé/Mesuré Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌘ Observé/Mesuré oui
	baies Nord-Couest/Nord/Nord-Est	⌘ Observé/Mesuré 6,88 m <sup>2</sup>
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	⌘ Observé/Mesuré 3,01 m <sup>2</sup>
	type de masque proche	⌘ Observé/Mesuré absence de masque proche
	type de masque lointain	⌘ Observé/Mesuré absence de masque lointain
Fenêtre n°1	surface	⌘ Observé/Mesuré 1,15 m <sup>2</sup>
	nombre	⌘ Observé/Mesuré 1
	type de vitrage	⌘ Observé/Mesuré Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌘ Observé/Mesuré 8,0 mm
	gaz de remplissage	⌘ Observé/Mesuré air sec
	inclinaison vtrage	⌘ Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌘ Observé/Mesuré Bois ou bois métal
	type ouverture	⌘ Observé/Mesuré Fenêtre battante
	type volets	⌘ Observé/Mesuré Volet battant bois (e>22mm)
	type de pose	⌘ Observé/Mesuré Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌘ Observé/Mesuré oui
	baies Nord-Couest/Nord/Nord-Est	⌘ Observé/Mesuré 1,15 m <sup>2</sup>
	type de masque proche	⌘ Observé/Mesuré absence de masque proche
	type de masque lointain	⌘ Observé/Mesuré absence de masque lointain
	Porte-Fenêtre	surface
nombre		⌘ Observé/Mesuré 1
type de vitrage		⌘ Observé/Mesuré Double vitrage
épaisseur lane d'air		⌘ Observé/Mesuré 8,0 mm
gaz de remplissage		⌘ Observé/Mesuré air sec
inclinaison vtrage		⌘ Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
type menuiserie		⌘ Observé/Mesuré Bois ou bois métal
type ouverture		⌘ Observé/Mesuré PF battante avec sous bassement
type volets		⌘ Observé/Mesuré Volet battant bois (e>22mm)
type de pose		⌘ Observé/Mesuré Nu intérieur
menuiserie avec joints		⌘ Observé/Mesuré oui
baies Nord-Couest/Nord/Nord-Est		⌘ Observé/Mesuré 1,95 m <sup>2</sup>
type de masque proche		⌘ Observé/Mesuré Baie sous un balcon ou auvent Avancée entre 1m et 2m
type de masque lointain		⌘ Observé/Mesuré absence de masque lointain
Fenêtre n°1		surface
	nombre	⌘ Observé/Mesuré 1
	type de vitrage	⌘ Observé/Mesuré Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌘ Observé/Mesuré 8,0 mm
	gaz de remplissage	⌘ Observé/Mesuré air sec
	inclinaison vtrage	⌘ Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌘ Observé/Mesuré Bois ou bois métal
type ouverture	⌘ Observé/Mesuré Fenêtre battante	
type volets	⌘ Observé/Mesuré Volet battant bois (e>22mm)	

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 10 sur 16  
 DDT : 33 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

	type de pose	⌒	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌒	Observé/Mesuré	oui
	baies Est	⌒	Observé/Mesuré	1,61 m <sup>2</sup>
	type de masque proche	⌒	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌒	Observé/Mesuré	masque lointain homogène Angle <15°
	surface	⌒	Observé/Mesuré	3,22 m <sup>2</sup>
	nombre	⌒	Observé/Mesuré	2
	type de vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌒	Observé/Mesuré	8,0 mm
	gaz de remplissage	⌒	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
Fenêtre n°1	type ouverture	⌒	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⌒	Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
	type de pose	⌒	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌒	Observé/Mesuré	oui
	baies Ouest	⌒	Observé/Mesuré	3,22 m <sup>2</sup>
	type de masque proche	⌒	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌒	Observé/Mesuré	masques lointains non homogènes Secteurs: <15°
	surface	⌒	Observé/Mesuré	2,15 m <sup>2</sup>
	nombre	⌒	Observé/Mesuré	1
	type de vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌒	Observé/Mesuré	8,0 mm
	gaz de remplissage	⌒	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
Porte-Fenêtre	type ouverture	⌒	Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
	type volets	⌒	Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
	type de pose	⌒	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌒	Observé/Mesuré	oui
	baies Ouest	⌒	Observé/Mesuré	2,15 m <sup>2</sup>
	type de masque proche	⌒	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌒	Observé/Mesuré	masque lointain homogène Angle <15°
	surface	⌒	Observé/Mesuré	1,93 m <sup>2</sup>
	nombre	⌒	Observé/Mesuré	3
	type de vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌒	Observé/Mesuré	8,0 mm
	gaz de remplissage	⌒	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
Fenêtre n°2	type ouverture	⌒	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	⌒	Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose	⌒	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	⌒	Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Couest/Nord/Nord-Est	⌒	Observé/Mesuré	1,71 m <sup>2</sup>
	baies Ouest	⌒	Observé/Mesuré	0,22 m <sup>2</sup>
	type de masque proche	⌒	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	⌒	Observé/Mesuré	masque lointain homogène Angle <15°
	surface	⌒	Observé/Mesuré	1,14 m <sup>2</sup>
Fenêtre n°2	nombre	⌒	Observé/Mesuré	1
	type de vitrage	⌒	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lane d'air	⌒	Observé/Mesuré	8,0 mm
	gaz de remplissage	⌒	Observé/Mesuré	air sec

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 11 sur 16  
DDT : 34 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

	inclinaison vtrage	ρ	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	ρ	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture	ρ	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	ρ	Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose	ρ	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	ρ	Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Cuest/Nord/Nord-Est	ρ	Observé/Mesuré	1,14 m²
	type de masque proche	ρ	Observé/Mesuré	Baie sous un balcon ou ouvert Avancée entre 1m et 2m
	type de masque lointain	ρ	Observé/Mesuré	masque lointain homogène Angle entre 15° et 30°
	surface	ρ	Observé/Mesuré	2,28 m²
	nombre	ρ	Observé/Mesuré	2
	type de vitrage	ρ	Observé/Mesuré	Double vitrage
	Fenêtre n°2	épaisseur lane d'air	ρ	Observé/Mesuré
gaz de remplissage		ρ	Observé/Mesuré	air sec
inclinaison vtrage		ρ	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
type menuiserie		ρ	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
type ouverture		ρ	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
type volets		ρ	Observé/Mesuré	Sans volet
type de pose		ρ	Observé/Mesuré	Nu intérieur
menuiserie avec joints		ρ	Observé/Mesuré	oui
baies Ouest		ρ	Observé/Mesuré	2,28 m²
type de masque proche		ρ	Observé/Mesuré	absence de masque proche
type de masque lointain		ρ	Observé/Mesuré	masques lointains non homogènes Secteurs:<15°
surface		ρ	Observé/Mesuré	1,89 m²
Fenêtre de toit n°1		nombre	ρ	Observé/Mesuré
	type de vitrage	ρ	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lane d'air	ρ	Observé/Mesuré	14,0 mm
	gaz de remplissage	ρ	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vtrage	ρ	Observé/Mesuré	Paroi horizontale <75°
	type menuiserie	ρ	Observé/Mesuré	PVC
	type ouverture	ρ	Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
	type volets	ρ	Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose	ρ	Observé/Mesuré	Nu extérieur
	menuiserie avec joints	ρ	Observé/Mesuré	oui
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	ρ	Observé/Mesuré	0,63 m²
	baies Est	ρ	Observé/Mesuré	0,63 m²
	baies Ouest	ρ	Observé/Mesuré	0,63 m²
Fenêtre de toit n°2	type de masque proche	ρ	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	ρ	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	surface	ρ	Observé/Mesuré	1,17 m²
	nombre	ρ	Observé/Mesuré	1
	type de vitrage	ρ	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lane d'air	ρ	Observé/Mesuré	14,0 mm
	présence coche peu émissive	ρ	Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage	ρ	Observé/Mesuré	air sec
	inclinaison vtrage	ρ	Observé/Mesuré	Paroi horizontale <75°
	type menuiserie	ρ	Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
	type ouverture	ρ	Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
	type volets	ρ	Observé/Mesuré	Sans volet
	type de pose	ρ	Observé/Mesuré	Nu extérieur
menuiserie avec joints	ρ	Observé/Mesuré	oui	
baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	ρ	Observé/Mesuré	1,17 m²	
type de masque proche	ρ	Observé/Mesuré	absence de masque proche	
type de masque lointain	ρ	Observé/Mesuré	absence de masque lointain	

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 12 sur 16  
 DDT : 35 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe	Porte	surface	ρ Observé/Mesuré 1,935
		nombre	ρ Observé/Mesuré 1
		type de menuiserie	ρ Observé/Mesuré Porte simple en bois
		type de port	ρ Observé/Mesuré Porte opaque pleine simple

	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe	pont thermique 1	type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher bas
		type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur
		valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0,71
	pont thermique 2	longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 14,14 m
		type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher bas
		type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur
	pont thermique 3	valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0,71
		longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 24 m
		type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire
	pont thermique 4	type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur
		valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0,75
		longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 3,5 m
pont thermique 5	type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Refend	
	type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0,82	
pont thermique 6	longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 10 m	
	type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Refend	
	type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur	
pont thermique 7	valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0,82	
	longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 2,45 m	
	type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Refend	
pont thermique 8	type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0,41	
	longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 2,45 m	
pont thermique 9	type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	
	type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut 0	
	longueur du joint thermique	ρ Observé/Mesuré 5,7 m	
	largeur du dormant menuiserie	ρ Observé/Mesuré 5 cm	
	retour isolant autour menuiserie	ρ Observé/Mesuré non	
	position menuiserie	ρ Observé/Mesuré en nu intérieur	
	type de pontthermique	ρ Observé/Mesuré Liaison Mur / Portes	
	type isolation	ρ Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur	

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 13 sur 16  
 DDT : 36 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	5,2 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
pont thermique 10	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	4,3 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
pont thermique 11	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	6,1 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 12	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	4,9 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
pont thermique 13	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	5,7 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
pont thermique 14	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	5,1 m
pont thermique 15	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
pont thermique 16	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	10,2 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolatôn autour menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 16	type de pontthermique	⌒	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌒	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du zont thermique	⌒	Observé/Mesuré	5,3 m
	largeur du dormant menuiserie	⌒	Observé/Mesuré	5 cm

## Société

JM DIAG / AVOVENTES-  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
DPE : 14 sur 16  
DDT : 37 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 17	retour isolatbn autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non	
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur	
	type de pontthermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0	
pont thermique 18	longueur du sont thermique	⌚	Observé/Mesuré	1,9 m	
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm	
	retour isolatbn autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non	
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur	
	type de pontthermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	
pont thermique 19	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0	
	longueur du sont thermique	⌚	Observé/Mesuré	4,3 m	
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm	
	retour isolatbn autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non	
pont thermique 20	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur	
	type de pontthermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0	
	longueur du sont thermique	⌚	Observé/Mesuré	4,1 m	
pont thermique 21	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm	
	retour isolatbn autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non	
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur	
	type de pontthermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur	
équipements	donnée entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
	Système de ventilation	type de ventilation	⌚	Observé/Mesuré	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
		année d'instillation	⌚	Observé/Mesuré	Inconnue
		façades exposées	⌚	Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 15 sur 16  
 DDT : 38 sur 52



## Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
équipements Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	Ⓜ Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
	type de cascade	Ⓜ Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
	type d'émetteur	Ⓜ Observé/Mesuré	Radiateur électrique NFC, NF**, NF****
	Année d'installation émetteur	Ⓜ Observé/Mesuré	1992
	type de chauffage	Ⓜ Observé/Mesuré	chauffage divisé
	type de régulation	Ⓜ Observé/Mesuré	oui
	Equipement d'intermittence	Ⓜ Observé/Mesuré	par pièce avec minimum de température

donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
équipements Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	Ⓜ Observé/Mesuré	A accumulation
	catégorie de ballon	Ⓜ Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles
	Type de production	Ⓜ Observé/Mesuré	Electrique classique
	type d'installation	Ⓜ Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	année d'installation	Ⓜ Observé/Mesuré	Inconnue
	volume de stockage	Ⓜ Observé/Mesuré	300,00 L
	pièces alimentées contiguës	Ⓜ Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës
	production hors volume habitable	Ⓜ Observé/Mesuré	Hors volume chauffé

## Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

## Scannez et téléchargez votre rapport



## Rapport

n° de rapport : 950905841  
 DPE : 16 sur 16  
 DDT : 39 sur 52



**3 Chemin Du Marais Des Catins 93330 Neuilly-sur-Marne**  
 AI 575 | AI 566 | AI 573 | AI 66 | AI 565

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**

En application des articles L125-3 à 7 et R125-20 du Code de l'habitat

Date de commande : 12/02/2025  
 Valide jusqu'au : 12/08/2025  
 N° de commande : 669037

Commune : Neuilly-sur-Marne  
 Code postal : 93330  
 Code insee : 93050  
 Lat/Long : 48.855005 ; 2.521812  
 Altitude : 38.15 m



Parcelle(s) :

93050	000	AI	575	93050	000	AI	566
93050	000	AI	573	93050	000	AI	66
93050	000	AI	565				

<b>Niveau 1</b> Fiche Radon Radon	<b>Niveau 1</b> Fiche Séisme Séisme	<b>Aucun</b> ENSA / PEB	<b>Non concerné</b> Recul du trait de côte	<b>Moyen</b> Sols argileux	<b>Non concerné</b> Fiche OLD Old: Débroussaillage
<b>0</b> SIS	<b>10</b> CASIAS	<b>6</b> ICPE	<b>CONCERNÉ</b> Inondation		


\* À titre informatif  
 Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [gerisques.gouv.fr](https://www.gerisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.  
<https://www.etat-risque.com/s/MKNRG>

Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.



## LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVE Le 15/11/2010 PPRI approuvée, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	AI 575 OUI AI 594 OUI AI 573 OUI AI 56 OUI AI 565 OUI

## LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers	

## LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique	

### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 950905841  
 ERP : 2 sur 11  
 DDT : 41 sur 52



## ETAT DES RISQUES

<small>Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées</small>	<small>Code postal ou code insee</small>	<small>Nom de la commune</small>
3 Chemin Du Marais Des Catins 93330 Neuilly-sur-Marne AI 575   AI 566   AI 573   AI 66   AI 565	93330 (93050)	Neuilly-sur-Marne
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input checked="" type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>		Date 15/11/2010
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <b>Inondation</b>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>		Date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MNIERES		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>		Date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>		Date
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :		
Effet toxique <input type="checkbox"/> ou effet thermique <input type="checkbox"/> ou effet de surpression <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
> L'immeuble est situé en zone de prescription :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

3 / 11

### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 950905841  
ERP : 3 sur 11  
DDT : 42 sur 52



Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :			
Zone 1 Très faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone 5 Forte			
<input type="checkbox"/>			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)			
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard du recul du toit de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-50 du 29/04/2022 ?			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/C <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse <a href="https://geoportail.urbanisme.gouv.fr">geoportail.urbanisme.gouv.fr</a>			
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :			
		> d'ici à 30 ans	> compris entre 30 et 100 ans
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
N/C <input type="checkbox"/>			
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/C <input checked="" type="checkbox"/>
Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés			
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024			
<small>"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise au lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou devant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différenciels consécutifs à la sécheresse et à la déshydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."</small>			
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.			
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Vendeur / Bailleur			
Date / Lieu		Acquéreur / Locataire	
12/02/2025			
Seully-sur-Maine			
Signature		Signature	

<sup>(1)</sup> Prescrit - PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.  
<sup>(2)</sup> Anticipo - PPR visant les nouveaux immeubles et biens immobiliers et/ou immédiatement opposable par arrêté préfectoral.  
<sup>(3)</sup> Approuvé - PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.  
<sup>(4)</sup> Approuvé et en cours de révision - PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.  
<sup>(5)</sup> Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur/locataire mais fortement recommandée.  
<sup>(6)</sup> Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du toit de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet [georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) et [geoportail.urbanisme.gouv.fr](https://geoportail.urbanisme.gouv.fr)

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTE/CCPR / DGPR Janvier 2025



## ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral.

N° du Mis à jour le  
2. Adresse Code postal ou Insee Commune  
3 Chemin Du Marais Des Catins 93330 Neuilly-sur-Marne 93330 (93050) Neuilly-sur-Marne

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB  Oui  Non

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation  Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  Oui  Non

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON zone A<sup>1</sup> zone B<sup>2</sup> zone C<sup>3</sup> zone D<sup>4</sup>  
Aucun Trois forte Forte modérée Faible

<sup>1</sup> intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsqu'elle bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRÉSENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de :

AVOVENTES

Date / Lieu  
12/02/2025

Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTE/S/DGAC/juin 2020

5 / 11

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

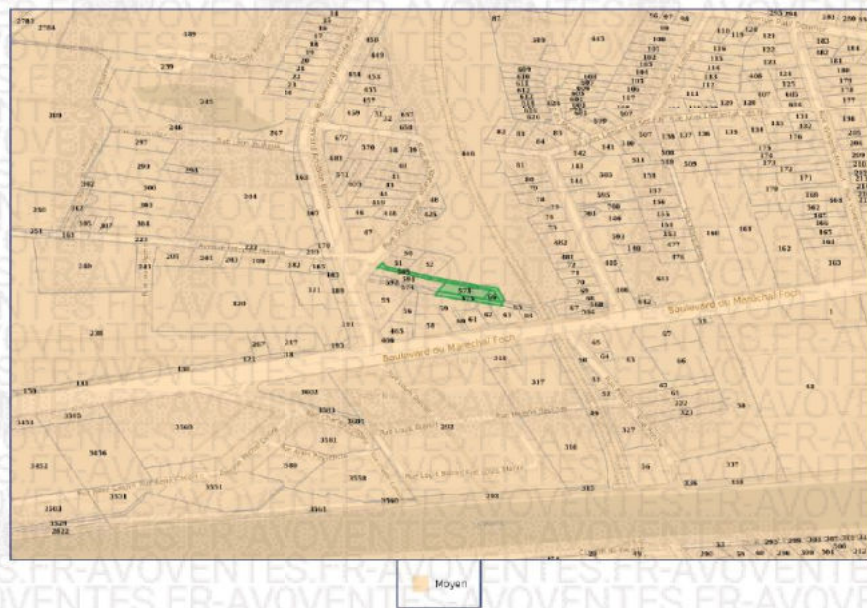
n° de rapport : 950905841  
ERP : 5 sur 11  
DDT : 44 sur 52



## PPRN - INONDATION



## ARGILES



### Société

JM DIAG / [www.jm-diag.com](http://www.jm-diag.com)  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jm-diag@bc2e.com](mailto:jm-diag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 950905841  
ERP : 6 sur 11  
DDT : 45 sur 52



## SEISMES



1 - Très faible

## POTENTIEL RADON



niveau 1

### Société

JM DIAG / AVOVENTES-FR-AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [jmdiag@bc2e.com](mailto:jmdiag@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Scannez et téléchargez votre rapport

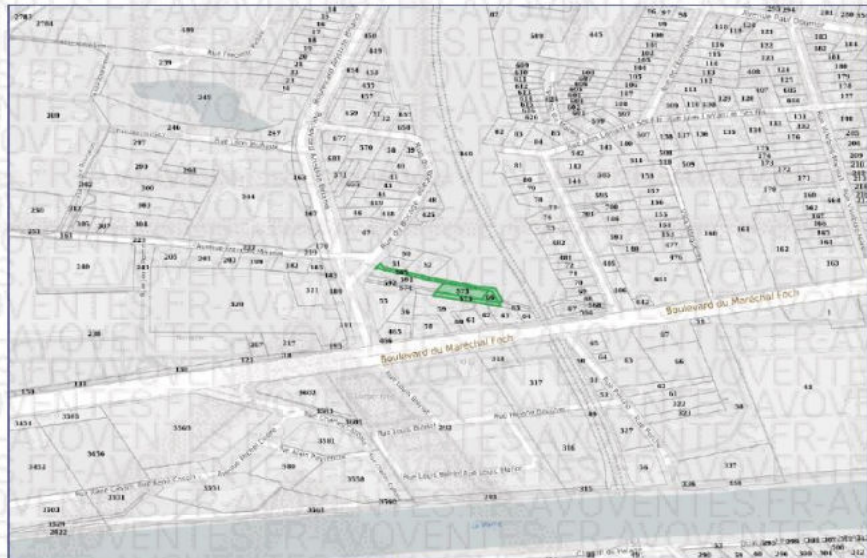


### Rapport

n° de rapport : 950905841  
ERP : 7 sur 11  
DDT : 46 sur 52



## DEBROUSSAILLEMENT



Non concerné

## CASIAS



Casias

### Société

JM DIAG / AVOVENTES-  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Scannez et téléchargez votre rapport



### Rapport

n° de rapport : 950905841  
ERP : 8 sur 11  
DDT : 47 sur 52





Société

JM DIAG / [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 ERP : 9 sur 11  
 DDT : 48 sur 52



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - A MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - A MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3892802	(Etat En arrêt) 17 boulevard MARECHAL FOCHI du	32 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892811	(Etat En arrêt) 19 boulevard MARECHAL FOCHI du	56 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892175	(Etat Indeterminé) 9 ter boulevard MARECHAL FOCHI du	91 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892245	(Etat En arrêt) 23 boulevard MARECHAL FOCHI du	112 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892174	(Etat En arrêt) 10 bis boulevard MARECHAL FOCHI	112 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892173	(Etat Indeterminé) 29 boulevard MARECHAL ROCH du	248 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892801	(Etat Indeterminé) 14 avenue CHALETS des	318 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892178	(Etat Indeterminé) 32 boulevard GALLIENI, ex32 boulevard de la MARNE	366 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3892172	(Etat Indeterminé) Place FETES des	473 Mètres	<a href="#">Détails</a>
SSP3893540	(Etat Indeterminé) MECANIQUE ET OUTILLAGE DE PRECISION ; DECOUPAGE DES METAUX 4 rue JEU DE PALME	480 Mètres	<a href="#">Détails</a>

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - A MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0100006522	SARL SOCIETE DU PRESSING DU BAOBAB	112 Mètres	<a href="#">Détails</a>
0007407684	TOTAL	261 Mètres	<a href="#">Détails</a>
0007403405	AUCHAN CARBURANT	294 Mètres	<a href="#">Détails</a>
0007402274	R.A.T.P. CENTRE BUS Bords de Marne	318 Mètres	<a href="#">Détails</a>
0007402355	SIAAP Sam (Seine amont)	468 Mètres	<a href="#">Détails</a>
0006521721	LOC BENNE	493 Mètres	<a href="#">Détails</a>

Société

JM DIAG / AVOVENTES  
 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
 Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
 Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
 Siret : 80816821500024

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 950905841  
 ERP : 10 sur 11  
 DDT : 49 sur 52



Ministère du Développement Durable

Prefecture :  
Commune : Neuilly-sur-Marne

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble  
3 Chemin Du Marais Des Catins 93330 Neuilly-sur-Marne  
93330 Neuilly-sur-Marne

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

### Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Code NCR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?	
<a href="#">CMF2218145A</a>	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 31/12/2020 au 30/12/2021	25/07/2022	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE2121339A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 18/06/2021 au 20/06/2021	20/07/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE2112080A</a>	Sécheresse	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	07/05/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE1826529A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/05/2018 au 30/05/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE1826529A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/06/2018 au 06/06/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE1826529A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 11/06/2018 au 12/06/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE1804948A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/01/2018 au 05/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE1322057A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 19/06/2013 au 19/06/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE0602052A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 13/05/2006 au 13/05/2006	08/12/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE0400918A</a>	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	01/02/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE0100678A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 26/06/2001 au 27/06/2001	19/12/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE0002027A</a>	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE8802088A</a>	Sécheresse	Du 01/01/1996 au 31/03/1996	29/07/1998	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE8402171A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/12/1993 au 18/01/1994	29/04/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NTE9100177A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/06/1990 au 27/06/1990	17/04/1991	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NCR1982051S</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 01/04/1983 au 28/04/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etabli le **12/02/2025**

Nom du vendeur ou du bailleur :

**AVOVENTES**

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

11 / 11

#### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 950905841  
ERP : 11 sur 11  
DDT : 50 sur 52





## Attestations RCP et Certifications



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et des Services  
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs Immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.S. a émis la présente attestation au profit de :  
Monsieur MICHAËL COLOD  
543 130 297 RCS Nanterre adresse que :

5 RUE DU CHANT DES OISEAUX  
78360 MONTESSON

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 82-490-415  
qui a pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat a pour objet de :

- sauvegarder aux obligations stipulées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifiés aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantie RC Professionnelle : 200 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance  
La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les véhicules sont garantis sous réserve que le diagnosticteur immobilier possédant les certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou formations, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent document, établi par Allianz I.A.S. a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une prise en compte de l'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.S. au-delà des clauses et conditions du contrat. Il ne constitue pas une garantie ni une assurance. Les services opérationnels au bénéfice du client sont également aux bénéficiaires de l'assurance (réhabilitation, travaux de réparation, évacuation, évacuation).

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 17 décembre 2023

Pour la Compagnie Allianz I.A.S.

Par délégation



Allianz IARD  
Allianz Assurance - Code de Commerce  
Siège social : Avenue de la République, 100 500 200 €  
Siège social : Tours Michèle - CS 30051 - 93078 Paris La Défense Cedex  
RCS 339 291 102389898

### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DDT : 51 sur 52



## Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI7517 Version 001

Je soussigné **AVOVENTES** Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Aniante Sans Mention (1) Date d'effet : 22/11/2024 - Date d'expiration : 21/11/2031
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 07/11/2024 - Date d'expiration : 06/11/2031
Electricité	Eat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 06/11/2024 - Date d'expiration : 05/11/2031
Gaz	Eat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 27/10/2024 - Date d'expiration : 26/10/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 06/11/2024 - Date d'expiration : 05/11/2031
Termites	Eat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 25/11/2024 - Date d'expiration : 24/11/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 03/02/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 relatif aux modalités de certification des personnes réalisant des diagnostics immobiliers dans le domaine du diagnostic amiante, électrique, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et des exigences applicables aux organismes de certification de certification.

(2) Arrêté du 20 juin 2023 relatif aux modalités de certification des personnes réalisant des diagnostics immobiliers dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et des exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022 relatif aux modalités de certification des personnes réalisant des diagnostics immobiliers et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K  
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev19

### Société

JM DIAG / AVOVENTES  
5 RUE DU CHANT DES OISEAUX - 78360 MONTESSON  
Tel : 06 62 15 32 85 | Mail : [avoventes@bc2e.com](mailto:avoventes@bc2e.com)  
Web : <https://jmdiag.bc2e.com/>  
Siret : 80816821500024

### Rapport

n° de rapport : 950905841  
DDT : 52 sur 52